

MARCHE SIMPLIFIE DE FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE


Pouvoir adjudicateur : Lycée des Métiers Risle Seine
Rue des Déportés
BP 137
27501 PONT-AUDEMER CEDEX

Représenté par : P. Teyssier, Proviseur
Comptable assignataire des paiements : W. Marmol, Agent Comptable du Lycée Risle Seine

B - MARCHE N° FS2018/1

Objet du marché : VOYAGE EN IRLANDE

Date de signature
Le 20/11/2018
Proviseur,
27500 Pont-Audemer



Date de dépôt des offres

Le 31 MAI 2018

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 13 pages numérotées de 1 à 13

CHAPITRE I. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006 CMP) :

Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 206 000 € H.T.)

Chapitre II.- REGLEMENT DE CONSULTATION

A. **Date et heure limites de dépôt des offres :**

Le 31 MAI 2018 à 18h00
Pour attribution début juillet

B. **Modalités d'envoi**

- Par voie postale ou remis contre un récépissé.
- Par mail

C. **Adresses de réception**

les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

Lycée des Métiers Risle Seine
Rue des Déportés
BP 137
27501 PONT-AUDEMER CEDEX
Mail : int.0271097w@ac-rouen.fr

D. Critères de choix avec leur ordre de priorité

	Pondération
1. Attractivité du programme	30%
2. Le prix	60%
3. Services proposés	10%

E. **Coordonnées pour les demandes de renseignements :**

M. W.MARMOL, Agent comptable Tél. : 02.32.41.46.55

F. **Variantes**

- Les variantes sont demandées
- Les variantes ne sont pas acceptées

Chapitre III . DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

1.1 TRANSPORT – HEBERGEMENT – VISITES

Date : du dimanche 3 au vendredi 8/02/19 **ou** du Lundi 4 ou samedi 9/02/2019

Nombre d'élèves : 45 minimum

Accompagnateurs : 4 à 5 (en fonction du nombre d'élèves)

Lieux : Dublin et Belfast (si possible)

Logement : En famille

Transport : En bus de Pont-Audemer à Beauvais tillé puis Avion

Variante En bus de Pont-Audemer puis traversée en bateau

1.2 Description des visites souhaitées

Le candidat devra choisir, ci-dessous, des lieux de visites afin de couvrir au mieux le séjour en souhaitant qu'il soit possible d'effectuer des visites tant à Dublin que Belfast.

Dublin : Repas spectacle/danse, Musée Guinness, Trinity Collège, Prison, Musée médiéval et Viking, Chaussée des Géants, Grock Park

Belfast : Musée Titanic, Stade de Rugby, Murs de Belfast, Cove Hill

Article 2 : Allotissement

Le présent marché ne comporte pas de lot (s).

Article 3 : Durée du marché

Le marché prend effet à compter de la notification au fournisseur et prendra fin à l'exécution des prestations demandées

Article 4 : Détail des prestations et des prix

Prestations :

- *Transport aller/retour*
- *Prestation repas : En pension complète (dans les familles ou au restaurant)*
- *Prestations de transport sur place*
- *Programme, Entrées musées etc*
- *Assurance annulation*

Prix :

- L'offre pourra faire l'objet d'une variante : Selon le type de transport choisi bateau ou avion, ainsi que sur le programme des sorties.
- La proposition ne devra pas comporter de gratuité, seule une remise globale pour l'ensemble du groupe pourra figurer
- Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations (incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels)
- Les prix sont fermes pour la durée du marché. Cependant, en fonction du nombre de participants, ils peuvent être recalculés à la hausse ou à la baisse en fonction de l'effectif réel pour tenir compte des frais fixes incompressibles.

Acomptes :

Seuls des acomptes peuvent être versés au soumissionnaire conformément à l'article R211-6-10 du code du tourisme et sous réserve que l'organisme de voyage soit immatriculé au registre des opérateurs de séjour et de voyage en France.

*** Les entreprises devront joindre à leurs offres un devis détaillé avec le programme des sorties.**

Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Décret N° 77-699 du 27 mai 1977 modifié).

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- * Un devis détaillé (article 4 du présent document) et sa variante

Article 7 : Garanties

Le prestataire sera légalement enregistré pour le transport national et international de personnes, disposera d'un certificat de capacité professionnelle en cours de validité et répondra aux normes et réglementations applicables à la date du séjour.

Article 8 : Prix et rythme des paiements

- L'offre de prix s'entend fixe et non susceptible d'augmentation dans les semaines précédant le séjour.
- prix exprimé en euros, hors taxe et TTC

Mode de règlement

L'unité monétaire de paiement est l'Euro.

Le paiement s'effectue selon les règles de la Comptabilité Publique, sur présentation des factures transmises par le prestataire.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original, portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du prestataire,
- Numéro de son compte bancaire ou postal (IBAN et BIC) tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement,
- Références précises de la période de facturation et des quantités facturées,
- Montant hors TVA,
- Taux et montant de TVA,
- Montant total TTC.

Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont payées dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement correspondante.

Article 9 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 10 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

L'établissement se réserve la possibilité d'annuler le projet si la constitution du budget nécessaire à l'organisation du séjour se révélait impossible.

Chapitre IV - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours . Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

Chapitre V - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (*nom, prénom*) :

agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

□ **Voir annexe financière**

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 120 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB

A , **le**

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte
d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Le Proviseur

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.
En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ.

A

, le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*